

Methodologie commentaire droit constit

Par **Clara Mermin**, le **07/11/2014** à **18:24**

Bonjour a tous,

Je suis en L1 et j'ai mon premier partiel demain, j'aurai le choix entre un commentaire de texte ou une dissertation, je me suis entraînée a faire des dissert mais nous n'avons pas encore fait en détails le commentaire de texte...

Pour la méthodologie j'ai bien compris qu'il fallait rédiger une introduction avec une phrase d'accroche, une problématique, un annonce du plan.

Concernant le développement, je dois écrire clairement sur ma copie les différentes parties et sous parties et citer des extraits du texte.

Mon chargé de TD ns a dit de ne pas rédiger de conclusion..

auriez vous des conseils à me donner car je redoute un peu le commentaire de texte !

Merci d'avance [smile9]

Par **gregor2**, le **07/11/2014** à **18:59**

Bonjour, pour faire simple :

l'intro contient :

- présentation rapide du thème (accroche)
- fiche d'arrêt (faits procédure)
- problématique (c'est la question de droit)
- annonce du plan (voir impératifs ci dessous)

impératifs liés au plan : deux parties deux sous parties et chapeaux
la solution apportée par le Conseil doit apparaître a la seule lecture des titres

pas de conclusion,
coller à l'arrêt (le but est de commenter la décision prise, pas de répéter l'arrêt ni de faire une dissertation)

C'est un exercice situé entre la fiche d'arrêt le la note de jurisprudence. On va plus loin que la première mais on s'arrête avant la seconde ;)

Par **HT13**, le **07/11/2014** à **21:24**

Qu'appelles-tu commentaire de texte en droit constitutionnel exactement ?

Par **muguet07**, le **08/11/2014** à **17:04**

J'ai une question concernant la phrase d'accroche. Les miennes sont considérées comme "bateau", avez vous un conseil pour essayer de "surprendre" un minimum les correcteurs? Pour le droit constitutionnel.

Par **HT13**, le **08/11/2014** à **19:16**

Bateaux ? C'est-à-dire ?

Nos chargés de TD de droit constitutionnel, en tout cas à la fac d'Aix, nous présentent la phrase d'accroche comme la phrase qui va intéresser, capter immédiatement le correcteur (c'est le rôle de la phrase d'accroche).

De ce fait, la phrase d'accroche dépend des sujets mais, approximativement, il existe 3 "catégories" de phrases d'accroche : les citations dont il faut donner la provenance (auteur, titre de l'oeuvre, contexte politique), les faits d'actualité et enfin des remarques générales sur le sujet de votre dissertation telles que la portée du discours de Bayeux pour parler de la mise en place de la Cinquième République, les conséquences de la conception de Jules Grévy pour une dissertation concernant la Quatrième etc etc etc.

En espérant vous avoir aidé.
Bonne soirée.

Par **gregor2**, le **08/11/2014** à **21:17**

[citation]J'ai une question concernant la phrase d'accroche. Les miennes sont considérées comme "bateau", avez vous un conseil pour essayer de "surprendre" un minimum les correcteurs? Pour le droit constitutionnel.[/citation]

Bonjour, franchement le plus simple pour surprendre un correcteur (en licence mais particulièrement en L1) c'est de faire un devoir propre, clair et juste. Quand on veut surprendre on le fait mal parce qu'on n'assure pas derrière, et pour cause : on est en L1, quoi qu'on fasse on n'aura jamais de quoi impressionner un professeur à ce stade (autrement qu'en rendant un devoir rigoureux comme je disais).

Il y a plusieurs correcteurs sur le forum, ils pourront vous donner leur avis.

Attention toutefois il ne faut pas délaissier la phrase d'accroche. C'est elle qui va donner la première impression.

Personnellement je situe le sujet en une phrase claire, précise (qui montre ma connaissance "fine" du sujet) et parfois laconique pour montrer avoir un coté "tranchant" (qu'on ne se dise pas "tient il n'osera pas prendre position"). Parfois je cite un texte juridique.

Je préfère nettement écrire ma phrase d'accroche moi même que trouver une citation (a moins qu'elle ne colle vraiment à la perfection mais bon) ...

Le risque dans une dissertation c'est "blablater" ... si vous voyez ce que je veux dire.

Par **muguet07**, le **08/11/2014** à **21:56**

Merci beaucoup pour vos réponses. A mon premier commentaire j'avais mis comme phrase d'acroche une citation d'un juriste. Et mon professeur m'a dit que c'était trop "commun". Je vais suivre votre conseil gregor2 :)

Par **gregor2**, le **08/11/2014** à **22:04**

En fait en L1 ma première note(en civil) a été 6. Je pensais avoir fait des développements super intéressants et "hors du commun" ... Après ça je me suis dit "je vais faire comme ils disent" et j'ai eu 15 aux partiels :p

Après je connais des personnes qui utilisent les citations et qui ont de bons résultats. Après l'accroche n'est jamais le cœur du devoir ...

Par **Clara mermin**, le **05/01/2015** à **18:49**

Merci pour toutes vos réponses ! Cela m'a beaucoup aidé !

Excusez ma réponse tardive !

Cordialement